

Compte rendu de la séance du 4 juillet 2018

Présents : *M. BONNET Bernard, Mme BRUNON Hélène, M. BAREL Thierry, M. PERRIN David, M. FOURNIER Jean-Michel, Mme BARD-SAMUEL Ingrid, Mme MOLLARET Françoise, M. PATOUILLARD Cédric, Mme FAURE Murielle, M. MAYET Iwan, Mme. RODRIGUEZ Frédérique, M. REYMONDON Frédéric, M. GUYON Thierry, Mme PELLISSIER Elisabeth, Mme MERLE Anne-Marie, Mme LE GALL Martine.*

Excusés : *M. FAVERJON Philippe, M. MOUSSU Stéphane.*

Secrétaire de la séance : Murielle FAURE

Monsieur le Maire ouvre la séance par la présentation du Règlement Local de Publicité intercommunal. Il indique que ce dernier a pour objectif d'améliorer la qualité de vie (lutter contre les nuisances visuelles, favoriser la mise en valeur du paysage et du patrimoine culturel) et participer aux effets d'économie d'énergie.

Il permettra de garantir le respect de la liberté d'expression, de la liberté du commerce et de l'industrie, et le bon exercice de l'activité des opérateurs économiques.

Après la présentation par Monsieur le Maire appuyée sur le document de Saint-Etienne Métropole, ce dernier met au débat ce projet. Il indique par ailleurs que la commune est très peu touchée, voire aucunement, par la problématique des grandes enseignes, enseignes lumineuses...

Les membres du Conseil Municipal n'ont pas de remarques particulières sur ce dossier.

Adhésion au service RGPD d'AGEDI et nomination d'un délégué à la protection des données (DE 2018 069)

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le Syndicat Intercommunal A.GE.D.I. propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

Le Maire propose à l'assemblée :

- de mutualiser ce service avec le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I.,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner comme DPO (DPD) mutualisé, M. Jean-Pierre MARTIN, comme étant le DPD de la collectivité.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

Choix de l'entreprise travaux chauffage cantine/garderie et demande fonds de concours SEM (DE 2018_070)

Monsieur le Maire fait part d'une consultation lancée afin de procéder au changement des radiateurs du bâtiment de la cantine/garderie qui va être raccordé au réseau de chaleur (chaufferie bois). Six entreprises ont été consultées, seules 2 ont répondu : les entreprises CENSEO et ABCVC.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CENSEO pour un montant de 16 936,19 € HT. Il propose également de solliciter le fonds de concours de Saint-Etienne Métropole. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Choix de l'entreprise travaux logements ancienne poste (DE 2018_071)

Monsieur le Maire fait part d'une autre consultation afin de procéder au remplacement des chaudières fuel des deux logements de "l'ancienne poste" par des chaudières gaz.

6 entreprises ont été consultées ; une seule a répondu. Il propose donc de retenir cette dernière, l'entreprise CENSEO, pour un montant de 12 463,81 euros HT. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Tarifs cantine scolaire rentrée 2018-2019 (DE 2018_072)

Monsieur le Maire fait part du travail de la commission sur le bilan comptable de la cantine scolaire. A l'issue de ce travail, la commission propose l'augmentation du tarif de la cantine scolaire pour les résidents de Saint-Maurice à partir de la prochaine rentrée scolaire à 3,75 euros. Le montant pour les non-résidents est ajusté sur le coût réel calculé en cette fin d'année scolaire : il est donc proposé de passer ce tarif à 5,90 euros. Monsieur le Maire propose donc de suivre l'avis de la commission et d'augmenter le tarif pour les élèves résidents de la commune à 3,75 euros et pour les non-résidents à 5,90 euros. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Subventions aux associations (DE 2018_073)

Suite à la proposition de la commission, Monsieur le Maire propose de voter les subventions suivantes :

Sports Nature Gargomanois	750 euros
La Dynamic	500 euros
ACO St Maurice	500 euros
Tonic Country	150 euros
Basket Gargomanois	150 euros

TOTAL	2 050 euros

Le Conseil approuve à l'unanimité ces subventions.

Motion de soutien aux équipes du CMP et HDJ de l'Ondaine (DE 2018_074)

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'équipe du Centre Médico-Psychologique (CMP) et de l'Hôpital De Jour (HDJ) de l'Ondaine, alertant sur les conditions d'accès aux soins de la population du territoire de l'Ondaine qui ne cessent de se dégrader. La diminution des postes médicaux et paramédicaux ajoutée aux contraintes budgétaires entravent les conditions de travail des soignants sur l'ensemble de la psychiatrie.

A ce titre Monsieur le Maire propose au Conseil de voter une motion de soutien aux équipes du CMP et HDJ de l'Ondaine, ce qui est accepté à l'unanimité.

Cession « délaissé de voirie » à Gabelon :

Monsieur le Maire fait part de la demande d'acquisition d'un particulier d'un morceau de terrain faisant partie du domaine public de la commune. Il ne s'avère pas sûr que ce terrain puisse être considéré comme un « délaissé de voirie ». La procédure de déclassement puis de cession étant conditionnée par la typologie du terrain concerné, Monsieur le Maire propose de se rapprocher de services juridiques compétents afin d'être conseillé sur la démarche à suivre. Il propose donc d'ajourner ce point. Sur le fond, le Conseil n'est pas opposé à cette cession.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- ✓ Mme BRUNON et Mme. MOLLARET font état du dernier conseil d'école de l'année. Les effectifs sont à la hausse : 297 élèves à ce jour contre 292 l'année écoulée. Lors de cette réunion, M. le Maire a informé l'ensemble des membres des difficultés financières de la commune liées majoritairement à la baisse des dotations de l'Etat. Mme. BRUSQ a également tiré un bilan des nouvelles activités périscolaires qui se terminent. Il y aura beaucoup de grandes sections l'année prochaine, ce qui nécessite des organisations spécifiques sur la sortie d'école et le temps de cantine. Il est rappelé que les nouveaux horaires sont les suivants : 8h45-12h00 et 13h45-16h30. Un contrat aidé se terminant en décembre et un agent prenant une disponibilité, la nouvelle organisation s'avère complexe mais se met en place. Un contrat aidé sera recruté sur les nouveaux contrats emploi compétence.
L'ensemble des équipes et les élus seront mobilisés lors de la rentrée scolaire afin que celle-ci se déroule au mieux.
- ✓ M. BONNET présente le travail de la commission finance qui préconise de poursuivre la gestion très rigoureuse adoptée lors du budget.
- ✓ Salle de sports : M. FOURNIER, 1er Adjoint, fait part de la réunion avec les associations utilisatrices sur le planning de la salle pour l'année prochaine. Le nouveau planning a donc été arrêté.
Divers petits problèmes s'avèrent difficiles à régler : poignée de porte, ventilation toilettes... ; les entreprises sont difficiles à mobiliser, mais des interventions sont programmées.
- ✓ David PERRIN indique qu'un curage de la lagune de Pommerols est prévu prochainement par les services de SEM. Une opération PATA sur certaines voiries communales sera effectuée sur le mois de juillet.
Une réflexion sur le déneigement des lotissements privés est en cours et sera mis au débat lors d'une prochaine séance.
- ✓ Monsieur le Maire informe l'assemblée de la fermeture probable de la trésorerie de St Bonnet à compter du 1er janvier prochain en regrettant la perte, une nouvelle fois, d'un service public de proximité. La commune dépendra alors du centre de Firminy.
- ✓ Une opération a été organisée en partenariat avec le Chenil des Pins suite à une surpopulation de chats causant des problèmes dans les hameaux d'Ecolèze et Sabonnaire. Une capture avec campagne de stérilisation est mise en place.
- ✓ Mme. MERLE, Adjointe, fait part de l'organisation du prochain Forum des Associations et de la présence de RCF sur la commune pour un reportage radio le jeudi 12 juillet prochain.
- ✓ Prochain Conseil Municipal le 31 août 2018 à 20h00